

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°47-CC/2013/CCDS

SIGNATURE DE L'AVENANT N°02 AU MAPA n°03.S.2012.CCDS RELATIF A L'ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE DU SERVICE INTERCOMMUNAL DE GESTION DES DECHETS

Séance du 09 décembre 2013

L'an deux mil treize et le neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion de la CCDS à Kourou, sous la présidence de M. Robert PUTCHA, 2^{ème} Vice-Président.

Titulaires Présents :

MM. Robert PUTCHA, William LAZZAROTTO, Bruno APOUYOU, René-Serge HORTH,

Titulaires Absents :

MM. Jean-Claude MADELEINE, Jean-Marie TORVIC, Mme France CLET-COURAT, Annick LEVEILLE, Charles RINGUET, Alain MICHEL, , Nadège NADEAU
Cornélie SELLALI-BOIS BLANC, Jocelyn BRIAIS, Daniel MANGAL,
Adelson MAGLOIRE, Jean-Christian GABRIEL, François MINFIR, Conrad RINGUET, Karine ZULEMARO, Françoise CAMON,

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;
Vu les délibérations n°29 et N°29 BIS/2012/CCDS relatives à l'attribution du MAPA n°03.S.2012.CCDS relatif à l'assistance à maitre d'ouvrage pour la mise en place du service intercommunal de gestion des déchets.
VU la délibération N°29-2013/CCDS relative à l'approbation de l'avenant au MAPA n°03.s.2012.CCDS relatif à l'assistance à maitre d'ouvrage pour la mise en place du service intercommunal de gestion des déchets.
VU l'avis favorable du bureau du 29/11/2013,
Vu le PV de Carence de la réunion du conseil communautaire du 06/12/2013

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **ACCEPTE** la signature de l'avenant - sans incidence financière- au MAPA n°03.S.2012.CCDS relatif à l'assistance à la mise en place d'un service intercommunal des déchets ménagers et assimilés, avec le groupement conjoint ANTEA GROUPE/CALIA France, soit un avenant pour la réalisation de la dernière phase du 1er novembre 2013 jusqu'au 28 février 2014 (durée 4 mois).

Article 3 : **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 20
- Nombre de conseillers présents : 4
- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique le 09 décembre 2013
Pour extrait et certifié conforme

Pour Le Président, empêché
Le 2^{ème} Vice-président,

Robert PUTCHA





MARCHES PUBLICS

EXE10

**AVENANT MARCHÉ D'ASSISTANCE A LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE
INTERCOMMUNAL DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**



A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

1 rue Raymond CRESSON
Quartier Cabalou
BP 437
97310 KOUROU
Tél. : 05 94 22 29 31

B - Identification du titulaire du marché public

ANTEA SAS
18 rue R. cresson
97 310 KOUROU
Tél. : 005 94 32 13 93
Fax : 05 94 32 15 57
SIREN : 303 206 735

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public

Marché public relatif à une « d'ASSISTANCE A LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE INTERCOMMUNAL DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ».

■ Date de la notification du marché public : 20 juillet 2012

■ Durée d'exécution du marché public : conformément à l'article 2 de l'acte d'engagement, « le présent marché est conclu pour 8 mois maximum à compter de la date de notification ».

■ Montant initial du marché public :

Montant TTC : 89 800 euros.



D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

PROLONGATION DE DELAI

Le marché n'a pas pu être mené à son terme, dans les délais fixés par le marché soit une fin au 31 octobre 2013. Il s'agit d'établir un avenant pour la réalisation de la Phase 3 du 1^{er} novembre 2013 jusqu'au 28 février 2014 (durée 4 mois).

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

P°/Le Président,

Jean-Claude MADELEINE

